Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-20B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-20B-DE

20 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Exposé :

Compte tenu du faible montant du budget (3 500€ en 2015) et du peu d'écritures passées, il est proposé de clôturer ce budget au 31 décembre 2015 et de le transférer dans le budget principal dès que le montant du résultat de clôture sera connu.

Au 31/12/2014, ce budget dégageait un excédent global de 3 507€.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater l'excédent global du budget annexe Cimetière
- de clôturer le budget annexe Cimetière
- d'autoriser le Maire à passer toutes les écritures nécessaires à la clôture de ce budget

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1er décembre 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme

MAIRIE DE QUIMPERLE (Finistère)

Le MAIRE
Michaël QUERNEZ.